

## Budget des dotations pour l'exercice 1894.

| DÉSIGNATION DES SERVICES<br>ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.                                                                                                                                                                                | MONTANT<br>des crédits<br>par article. | TOTAL<br>par chapitre. |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------|
| <b>CHAPITRE PREMIER.</b>                                                                                                                                                                                                               |                                        |                        |
| Art. 1 <sup>er</sup> . Liste civile (fixée, en vertu de l'article 77 de la Constitution,<br>par la loi du 23 décembre 1865) . . . . . fr.                                                                                              | 3,300,000 »                            | 3,500,000 »            |
| Art. 2. Dotation de S. A. R. le comte de Flandre . . . . .                                                                                                                                                                             | 200,000 »                              |                        |
| <b>CHAPITRE II.</b>                                                                                                                                                                                                                    |                                        |                        |
| Art. 3. Sénat . . . . .                                                                                                                                                                                                                | 105,000 »                              | 105,000 »              |
| <b>CHAPITRE III.</b>                                                                                                                                                                                                                   |                                        |                        |
| Art. 4. Chambre des représentants . . . . .                                                                                                                                                                                            | 940,060 »                              | 940,060 »              |
| <b>CHAPITRE IV.</b>                                                                                                                                                                                                                    |                                        |                        |
| <b>COUR DES COMPTES.</b>                                                                                                                                                                                                               |                                        |                        |
| Art. 5. Traitement des membres de la cour . . . . .                                                                                                                                                                                    | 70,750 »                               | 251,100 »              |
| Art. 6. Traitement du personnel des bureaux. . . . .                                                                                                                                                                                   | 158,150 »                              |                        |
| Art. 7. Matériel et dépenses diverses . . . . .                                                                                                                                                                                        | 20,000 »                               |                        |
| Art. 8. Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . . . .                                                                                                                                                                 | 1,200 »                                |                        |
| Art. 9. Secours à d'anciens employés et gens de peine, à leurs veuves ou<br>familles qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins<br>des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position<br>malheureuse. . . . . | 4,000 »                                |                        |
| Total du budget des dotations. . fr.                                                                                                                                                                                                   |                                        | 4,796,160 »            |

**617. — 22 DÉCEMBRE 1893. — Loi**  
*contenant le budget des non-valeurs et des*  
*remboursements pour l'exercice 1894 (1).*  
 (Monit. du 28 décembre 1893.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté  
 et nous sanctionnons ce qui suit :

**Article unique.** Le budget des non-

valeurs et des remboursements est fixé, pour  
 l'exercice 1894, à la somme d'un million cinq  
 cent vingt-neuf mille francs (fr. 1,529,000),  
 conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre des finances,  
 M. A. BEERNAERT.)

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

*Session de 1892-1893.*

*Documents parlementaires.* — Note préliminaire et  
 texte du projet de loi. Séance du 24 février 1893,  
 p. 306-307.

*Session de 1893-1894.*

*Documents parlementaires.* — Dépôt du rapport.  
 Séance du 13 décembre 1893, p. 115.

*Annales parlementaires.* — Discussion et adoption  
 Séance du 15 décembre 1893, p. 234.

SÉNAT.

*Session de 1893-1894.*

*Documents parlementaires.* — Dépôt du rapport.  
 Réunion du 15 décembre 1893.

*Annales parlementaires.* — Discussion et adoption.  
 Séance du 19 décembre 1893, p. 9-10.

## Budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1894.

| DÉSIGNATION DES SERVICES<br>ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.                                                                                                                                                                                          | MONTANT<br>des crédits<br>par article. | TOTAL<br>par chapitre. |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------|
| CHAPITRE PREMIER. — NON-VALEURS.                                                                                                                                                                                                                 |                                        |                        |
| Art. 1 <sup>er</sup> . Non-valeurs sur la contribution foncière . . . . . fr.                                                                                                                                                                    | 195,000 »                              | 554,000 »              |
| Art. 2. — — — — — personnelle . . . . .                                                                                                                                                                                                          | 215,000 »                              |                        |
| Art. 3. — — — — — sur le droit de patente . . . . .                                                                                                                                                                                              | 130,000 »                              |                        |
| Art. 4. — — — — — sur les redevances des mines. . . . .                                                                                                                                                                                          | 5,000 »                                |                        |
| Art. 5. Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés<br>aux quatre articles précédents . . . . .<br>(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)                                                          | 9,000 »                                |                        |
| CHAPITRE II. — REMBOURSEMENTS.                                                                                                                                                                                                                   |                                        |                        |
| Art. 6. <i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de<br>droits perçus abusivement et remboursement de fonds reconnus<br>appartenir à des tiers . . . . .                                                                 | 250,000 »                              | 975,000 »              |
| Art. 7. <i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus<br>abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistre-<br>ment, de domaines, etc. — Remboursements de fonds reconnus<br>appartenir à des tiers . . . . . | 550,000 »                              |                        |
| Art. 8. <i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées<br/>au présent budget.</i> — Remboursements divers. . . . .                                                                                                            | 1,000 »                                |                        |
| Art. 9. <i>Marine.</i> — Restitutions de droits de pilotage, de phares et fa-<br>naux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine. . . . .                                                                                      | 2,000 »                                |                        |
| Art. 10. <i>Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports<br/>étrangers.</i> — Remboursements des droits de pilotage, de phares et<br>fanaux . . . . .                                                                                | 132,000 »                              |                        |
| Art. 11. Déficit des divers comptables de l'Etat . . . . .<br>(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)                                                                                                                 | 40,000 »                               |                        |
| Total du budget des non-valeurs et des remboursements. . fr.                                                                                                                                                                                     |                                        | 1,529,000 »            |

**618. — 26 DÉCEMBRE 1893. — Loi**  
contenant le budget des recettes et des dé-  
penses pour ordre de l'exercice 1894 (1).  
(Monit. du 28 décembre 1893.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté  
et nous sanctionnons ce qui suit :

**Article unique.** Les recettes et les  
dépenses pour ordre de l'exercice 1894 sont

évaluées respectivement à la somme de  
un milliard trente-deux millions trente-cinq  
mille quatre-vingt-six francs quatre-vingt-  
quatre centimes (1,032,035,086 fr. 84 c.),  
conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre des finances,  
M. A. BEERNAERT.)

## (1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

*Séance de 1892-1893.*

*Documents parlementaires.* — Note préliminaire et  
texte du projet de loi. Séance du 24 février 1893,  
p. 307-308.

*Séance de 1893-1894.*

*Documents parlementaires.* — Dépôt du rapport.  
Séance du 13 décembre 1893, p. 114.

1893.

*Annales parlementaires.* — Discussion et adoption.  
Séance du 14 décembre 1893, p. 231 à 234.

SÉNAT.

*Séance de 1893-1894.*

*Annales parlementaires.* — Dépôt du rapport. Séance  
du 19 décembre 1893, p. 6. — Discussion et adoption.  
Séance du 21 décembre 1893, p. 86 à 89.

34